



Le Maire

Objet : Gouvernance et feuille de route du projet de Mandature

- Astreintes du Maire, des Adjointes et des Maires Délégués
- Gouvernance et fonctionnement du Conseil municipal et des commissions
- Lancement des travaux des commissions
- Mise en place des réunions avec les commerçants, professionnels de santé, habitants
- Calendrier Manifestations et reprise activités associatives
- Recrutement personnel - point de situation
- Communication voix du conseil contribution, refonte du site internet
- Accueil des nouveaux arrivants (boulangers) et autres

Astreintes du Maire, des Adjointes et Maires Délégués

La commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes se doit d'assurer une continuité du service public aux habitants et auprès des institutions à toutes heures et tous les jours de l'année. A ce titre il doit être communiqué aux autorités de tutelles la liste des personnes à contacter en cas d'urgence (comprenant au moins trois personnes) avec un listing de coordonnées téléphoniques.

Pour Sainte Suzanne et Chammes il s'agit dans l'ordre de sollicitation :

- de Michel Galvane, Maire
- de Daniel Vannier, 1^{er} Adjoint
- de Vincent Houllière, Maire délégué de Sainte Suzanne
- de Didier Echivard, Maire délégué de Chammes

Il doit également être prévu un dispositif d'astreinte permettant de répartir le besoin de continuité de l'action publique par la présence et la possibilité de contacter à tout moment un représentant de la municipalité habilité à arbitrer des décisions et assister la population et/ou les autorités de tutelles qui nous solliciteraient en cas d'urgence.

Il convient de répartir cette charge sur l'ensemble des élus ayant une délégation. Pour notre commune cela représente six personnes : le maire, le premier adjoint, deux adjoints et deux Maires délégués. Un planning trimestriel est établi avec l'attribution de la période d'astreinte pour chaque élu et un numéro d'appel pouvant être contacté 24h/24h. Le premier calendrier d'astreinte se mettra en place du 1^{er} Octobre au 31 Décembre. **Pour rappel : la ligne dédiée est le 07 84 19 46 43.**

Bien naturellement, en fonction d'obligations, contraintes personnelles imprévues, un échange de permanence sera possible entre membres du service d'astreinte.

Gouvernance et fonctionnement du Conseil municipal et des commissions

✓ **Maire et premier adjoint**

Le suivi des dossiers, les signatures de documents et les prises de décisions concernant le fonctionnement de la commune et les engagements sont assurés par le Maire et le premier Adjoint qui se répartissent les dossiers avec une approche plus prégnante par le Maire sur les dossiers stratégiques et prospectifs et par le Premier adjoint sur l'approche plus opérationnelle et l'activité du quotidien. Une réunion hebdomadaire, le mercredi, est instaurée entre le Maire et le 1^{er} adjoint pour assurer le suivi des dossiers.

✓ **Maire et Directrice des services – Gestion du personnel**

Le personnel communal est placé sous l'autorité hiérarchique du Maire et de la Directrice des services qui définissent les modalités d'emplois et en assure la gestion. En fonction des délégations et des missions d'élus référents, les élus municipaux collaborent à la mise en œuvre du projet de mandat et participent à la préparation et au suivi des activités en lien avec le personnel municipal, sans pour autant interférer dans l'organisation managériale et l'emploi du temps mis en place.

✓ **Adjoints, Maire délégués – Président des commissions**

Les élus ayant un mandat avec délégation assurent les présidences de commission. Ils assurent dans le cadre de leur délégation la mise en œuvre du projet de mandature en lien avec le personnel communal et les élus référents désignés pour les accompagner dans le portage des projets.

En tant que Présidents de commission, ils convoquent les réunions, préparent l'ordre du jour, animent les travaux et assurent un travail de compte rendu lors de chaque conseil municipal sur l'avancement et la réalisation des dossiers de leur commission.

✓ **Elus communautaires et les membres des commissions intercommunales**

La commune de Sainte Suzanne-et-Chammes est représentée, officiellement, à la Communauté de communes de Coëvrons par deux élus : le Maire et Laurette BOUCLY (conseillère communautaire). La Vice-présidence de la Commission Développement Touristique et Rayonnement patrimonial a été attribuée au Maire de Sainte-Suzanne-et-Chammes. Tous les élus municipaux peuvent siéger, en extension à leur(s) commissions municipales, ou pour compétence particulière, dans les onze commissions intercommunales pour y représenter la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes. Afin de garantir une présence de la commune au sein de ces commissions, les conseillers qui y siègent s'organisent pour assurer la représentation communale entre titulaire et suppléant. Ils assurent également un travail de compte rendu sur les sujets abordés lors de ces commissions à chaque conseil municipal.

Lancement des travaux des commissions

Lors des élections municipales le processus électoral a dû être interrompu par une période de confinement qui a retardé de plus de deux mois l'installation du nouveau conseil municipal. Les premières séances ont dû être consacrées à l'élection du maire, des adjoints et maires délégués, au débat d'orientation budgétaire, au vote du budget et à la gestion des dossiers en attente sans pouvoir débiter pleinement le projet de mandature. Ce retard n'a pas permis de lancer les travaux des commissions avant l'été. Il convient aujourd'hui d'engager dans les meilleurs délais l'installation des commissions en charge de mettre en œuvre l'action municipale.

Toutes les commissions devront être installées et se réunir au moins une fois avant le prochain conseil municipal qui se tiendra le 9 octobre. Il conviendra lors de l'installation de prévoir :

- de réaliser un état des lieux
- d'aborder les dossiers en attente et en urgence en raison du Covid
- de faire un point sur les dossiers programmés pour l'année 2020
- de lancer les projets de mandature en préparant pour chaque projet et actions une prospective financière des besoins et un calendrier de réalisation

Rappel des actions et projets de la mandature que nous avons prévu de décliner sur les prochaines années en plusieurs thèmes : le bien vivre ensemble, l'action sociale, l'éducation, la culture, le sport, la nature et l'environnement, le commerce, l'artisanat, le tourisme, le patrimoine.

Commission affaires sociales, jeunesse, sports, écoles, aînés-santé

- **Préserver la qualité de vie des habitants :** *veiller au maintien des services publics, d'éducation, de santé, de La Poste et des Sapeurs-pompiers.*
 - *Préserver et conforter l'offre de santé de la commune en soutenant l'activité des services et la diversité de praticiens (médecins, infirmiers, masseur kinésithérapeute, pharmacien),*
 - *Accompagner l'ouverture de la résidence pour personne autonome et faire aboutir la reconversion de l'ancien foyer logement.*
 - *Engager la réalisation d'une micro-crèche pour faciliter l'accueil des jeunes enfants pour les parents en activité professionnelle.*
 - *Soutenir le maintien à domicile des Personnes âgées, les actions du CCAS envers les plus défavorisés.*
 - *Consolider le regroupement pédagogique avec l'implantation des sites répartis entre Chammes et Sainte-Suzanne incluant l'offre de cantine scolaire.*
 - *Veiller au maintien du bureau de Poste et du Distributeur Automatique de Billets.*
 - *Poursuivre le soutien à notre centre de secours en partenariat avec le Département pour maintenir son activité et lui permettre d'obtenir les moyens matériels dont il a besoin*

Commission urbanisme, environnement, aménagement du territoire

Garantir le cadre de vie et l'évolution de notre environnement en poursuivant le travail engagé autour du PLUi et du classement de site patrimoine remarquable

- *Aménagement rue de la Libération, rue de Montsûrs et sécuriser les abords de l'école*
- *Aménagement et régulation des accès, du stationnement de la signalétique dans la cité*
- *Plan de gestion de la cité historique de Sainte Suzanne, de la poterne et du quartier de la rivière (convention Département, 3C, Région, DRAC)*

Poursuivre le travail de valorisation de restauration et d'entretien de notre patrimoine bâti et naturel

- *Valoriser notre patrimoine naturel en veillant à sa gestion et à son entretien en particulier nos haies bocagères.*
- *Poursuivre la valorisation de notre patrimoine qui contribue à l'attractivité de notre cité en incitant les propriétaires à son entretien comme la maison du procureur du roi ou l'ancienne crêperie.*
- *Lancer la restauration des parcs et jardins versant nord et versant sud de la poterne dans un objectif de classement en jardin remarquable.*

Bâtiments, voirie sécurité, espaces verts

- **Améliorer le Cadre de vie :** *Poursuivre les travaux de voirie en fonction de nos capacités financières avec la réfection des trottoirs, l'embellissement, le fleurissement, entretenir les chemins, les bâtiments communaux et les espaces publics.*
 - *Travaux sur la commune déléguée de Sainte-Suzanne :*
 - ✓ Réfection en totalité de la rue du Champatoire et de la ruelle du Pressoir et effacement de réseaux
 - ✓ Aménagement rue de la Libération, rue de Montsûrs et sécuriser les abords de l'école.
 - ✓ Pose de containers rue de Montsûrs.
 - ✓ Réfection intérieure de l'église de Ste Suzanne.
 - ✓ Effacement de réseaux rue du Petit Rocher.
 - ✓ Réfection du Parking en dessous de la salle Maxime-Létard et du Parking salle Fernand-Bourdin.
 - ✓ Travaux du contournement du plan d'eau des Chauvinières, curage des boues et enrochement.
 - ✓ Sécurisation de la sortie du chemin de la Briqueterie.
 - *Travaux sur la commune déléguée de Chammes.*
 - ✓ Effacement de réseaux route de Blandouet, route de la Panneterie.
 - ✓ Aménagement de la route de Blandouet et le carrefour route de la Panneterie.
 - ✓ Lancement des travaux de réfection de l'église de Chammes façade extérieure et enduit intérieur.

✓ Finances, commerces et artisans

- **Favoriser le développement économique de la commune :**
 - *Favoriser le maintien et l'arrivée de nouveaux commerçants et artisans (permanents ou saisonniers) et les mettre en dynamique dans leur rôle d'animation*
 - *Encourager l'agriculture et l'installation de jeunes agriculteurs (dont l'élevage) qui contribuent à la préservation du paysage bocager.*
 - *Accompagner le développement d'un marché de producteurs le samedi matin.*
 - *Travailler étroitement avec la Communauté de Communes pour garantir le maintien de l'activité et le développement du VVF et de la restauration de la piscine.*
- **Maintenir la gestion financière prudente, solide et rigoureuse de la commune,**
 - *Continuer à réduire l'endettement de la commune nouvelle par une renégociation des taux d'emprunts.*
 - *Garantir une stabilité des taux d'imposition.*
 - *Poursuivre les économies d'énergie.*
 - *Renforcer nos liens et partenariats avec la Communauté de communes des Coëvrans sur la mutualisation de certains secteurs d'activités, et réinterroger le modèle économique mis en place en 2017.*
 - *Maintenir des services et équipements municipaux de proximité pour la gestion et la vie quotidienne de la commune (administration, finances, technique, patrimoine, sécurité).*

■ Communication, festivités, cérémonies, journal municipal

➤ **Soutenir le lien social et la vie associative culturelle, patrimoniale et sportive**

- *Accompagner et soutenir les activités de nos associations qui œuvrent toute l'année à l'animation et au lien social sur notre commune (Médiéville, Amis de Sainte Suzanne, Association musicale de Sainte-Suzanne, Fil d'argent, Francs-tireurs suzannais, Anciens Combattants, ...).*
- *Favoriser le rapprochement des associations Camélésiennes et Suzannaises pour qu'elles renforcent et pérennisent leurs activités.*
- *Poursuivre les animations culturelles de Médiéville53 et veiller à développer une animation équilibrée entre Chammes et Sainte-Suzanne.*
- *Maintenir une communication active auprès des habitants par le biais du journal municipal en le faisant évoluer et du site internet en le réactualisant, en développant ses contenus, en veillant à sa mise à jour régulière.*
- *Refondre et réactualiser le site internet*
- *Tendre à créer un climat de bonne entente entre les différentes catégories de population (Suzannais, Camélésiens, anciens et nouveaux, résidents secondaires, touristes...).*
- *Inciter à développer la vie de quartier (entraide et convivialité, fêtes des voisins...).*

■ Tourisme, culture, patrimoine

➤ **Consolider le rayonnement et l'attractivité touristique et patrimoniale de Sainte-Suzanne-et-Chammes**, en s'appuyant et en confortant le niveau de notoriété touristique atteint par la commune grâce à son histoire, son patrimoine et les espaces naturels propices à la randonnée et aux activités sportives :

- Obtenir le renouvellement et le maintien de nos labels Petites cités de caractère et surtout Plus Beaux villages de France dont le renouvellement est prévu en 2023.
- Valoriser notre patrimoine naturel en veillant à sa gestion et à son entretien en particulier nos haies bocagères.
- Poursuivre l'organisation de manifestations et d'activités de nature pour en faire un marqueur de notre village et un territoire de référence pour les itinéraires de randonnée, de cross, de Trail, de VTT, de cheval,
- Poursuivre la démarche de classement musée de France pour le musée de l'Auditoire.
- Préserver nos trois fleurs des villages fleuris dont le renouvellement est prévu en 2021.
- Poursuivre la valorisation de notre patrimoine qui contribue à l'attractivité de notre cité en incitant les propriétaires à son entretien comme la maison du procureur du roi ou l'ancienne crêperie.
- Lancer la restauration des parcs et jardins versant nord et versant sud de la poterne dans un objectif de classement en jardin remarquable.
- Continuer à soutenir notre image dynamique et être fiers de notre commune nouvelle.
- *Poursuivre les animations culturelles de Médiéville53 et veiller à développer une animation équilibrée entre Chammes et Sainte Suzanne.*

➤ **Continuer à travailler en relation étroite avec nos Partenaires** : poursuivre et développer l'étroite collaboration avec l'ensemble de nos partenaires (la Communauté de Communes des Coëvrons, le Conseil Départemental de la Mayenne, la Région des Pays de la Loire, la Préfecture, le Pays d'Art et d'Histoire Coëvrons-Mayenne, le CIAP, les *Plus beaux Villages de France*, les *Petites Cités de*

Caractère, les différents syndicats techniques, etc...), pour maintenir le niveau acquis par Sainte-Suzanne de cité attractive et dynamique, et faire de notre village une **bannière touristique départementale pour la Mayenne**.

Mise en place des réunions avec les commerçants, professionnels de santé, habitants

Lors de l'élection municipale, nous nous sommes engagés à rencontrer l'ensemble des habitants, des responsables associatifs, des commerçants et des professionnels de santé. Les contraintes sanitaires n'ont pas permis de mettre en place ces réunions. Le contexte sanitaire évolue très lentement, s'il rend difficile la mise en place de réunions avec les habitants de la commune, il nous permet cependant de commencer les premières réunions avec les commerçants et les professionnels de santé au regard du nombre de personnes concernées. Il est proposé de planifier dès à présent les dates de réunion en commençant par une rencontre avec les commerçants et les professionnels de santé dès le mois d'octobre, dans l'attente de l'évolution de la réglementation sanitaire gouvernementale.

Calendrier Manifestations et reprise des activités associatives

Le contexte sanitaire a conduit à stopper toutes les activités associatives qui se déroulaient sur la commune et la Préfecture a fait le choix pour sa part d'interdire l'organisation de toutes les manifestations qui regrouperaient plus de 10 personnes.

Dans ce contexte, la commune est sollicitée par le tissu associatif qui souhaite reprendre ses activités, une démarche essentielle au lien social et qu'il convient d'accompagner pour permettre à tous nos habitants et en particulier à nos anciens de sortir de leur isolement et de retrouver du lien social.

Pour autant le contexte de risque sanitaire perdure, aussi il est proposé de permettre la reprise des activités associatives avec la mise à disposition de locaux municipaux sous réserve pour chaque association de présenter un dispositif sanitaire adapté aux activités proposées et respectant la réglementation en cours. La proposition de dispositif sanitaire avec l'engagement de l'association d'en garantir le respect devra faire l'objet d'une demande écrite qui pourra être fournie aux services de la préfecture si besoin. Le dispositif devra prévoir à minima le port du masque pour l'accès aux espaces clos, la mise à disposition de gel hydroalcoolique, le respect de distanciations et l'établissement de listing des personnes présentes lors des activités afin de pouvoir les contacter en cas de contamination au COVID d'un des participants.

Concernant les manifestations celles-ci ont toutes été annulées par la préfecture depuis le début de l'année. Il convient cependant de décider celles que nous pourrions maintenir jusqu'à la fin de l'année et de commencer à préparer les activités pour l'année 2021.

Recrutement personnel point de situation

Une partie des services techniques communaux qui assurait l'entretien de nos espaces publics ont été transférés à l'ancienne communauté de communes Erve et Charnie pour un nombre de postes correspondant à 2,5 ETP. Dans le cadre du projet de mutualisation des services technique communs une réforme a été adoptée en 2016 avec la fin de l'affectation de personnels dédiés à la commune et une prise en charge financière correspondant à 2,5 ETP par la communauté de communes pour un

montant de droit à tirer à hauteur de 75 000 €.

En 2017 une nouvelle réorganisation a été mise en place qui prévoit une mutualisation complète du personnel avec un coût de facturation intégrant les charges à caractère générale de gestion et l'amortissement du matériel utilisé. Cette nouvelle évolution prévoit également l'extinction de la prise en charge financière sur 3 ans (2020 à 2022) par la Communauté de commune soit une perte de 75 000 € de droit à tirer.

La proposition de la Communauté de communes des Coëvrons pour l'entretien des espaces publics communaux est de continuer à utiliser les prestations de son personnel technique en facturant les interventions aux nouvelles conditions financières et de gestion du personnel. L'objectif étant de s'engager à terme dans la démarche de mutualisation complète du personnel communal.

L'extinction du droit à tirer sur trois ans prévoit une baisse de l'enveloppe budgétaire qui passera à 35 000 € en 2021, à 15 000 € en 2022 et à 0€ en 2023. Le coût de la prestation technique par la communauté de communes sera supérieur à 100 000 € avec une évolution constante les prochaines années et sans possibilité d'instaurer une prestation forfaitaire qui permettrait une maîtrise des coûts à l'année. Il faut également noter le coût de facturation d'utilisation du matériel qui se rajoute au coût salarial sans possibilité d'utilisation et d'amortissement de notre propre matériel.

Pour se préparer à cette évolution rapide à venir sur les deux prochaines années une négociation va être engagée avec la commune de communes sur la possibilité d'une mise à disposition d'un agent en 2021 dont le coût annuel correspond au droit à tirer de 35 000 € pour un an. Il faut également procéder au recrutement d'un agent technique pour bénéficier de la présence de deux personnes en charge de l'entretien des espaces publics de la commune. Ce recrutement interviendrait en complément du recrutement lancé pour le remplacement de Michel Deletang dont le départ est prévu en fin d'année.

Communication voix du conseil, contribution et refonte du site internet

La revue municipale de la Voix du Conseil est maintenant ancrée dans le paysage et attendue par les habitants. C'est un travail régulier à effectuer pour lequel un comité de pilotage restreint a été installé. Il est rappelé que tous les élus peuvent proposer des sujets à traiter et élargir ainsi le cercle des contributeurs trop restreint. Il est également proposé de travailler sur une évolution du format actuel avec la création de pages réservées aux commerçants, aux associations, de prévoir également un relais de l'information intercommunale et une rubrique d'information sur l'activité du Conseil municipal.

Lors des réunions électorales plusieurs personnes nous ont interpellé sur le site internet de la commune au sujet de son actualisation régulière, du contenu de l'information, de la création de services en ligne et de la possibilité de pouvoir contribuer aux contenus en annonçant des événements et manifestations. Il faudrait lancer le chantier de digitalisation pour la commune avec en tout premier lieu la proposition de refonte du site internet.

Accueil des nouveaux arrivants

En intégrant le contexte sanitaire, il est proposé de mettre en place un accueil des nouveaux arrivants sur notre commune en commençant par le couple de jeunes commerçants qui vient de reprendre la boulangerie, de nouveaux habitants qui viennent d'arriver, le nouveau prêtre de la paroisse et des habitants récemment arrivés qui se sont déjà signalés en Mairie. Une réception simple en présence d'élus pourrait être organisée en prévoyant le dispositif sanitaire lié au COVID.